Louis Boyard verbalisé par le maire de Villeneuve-Saint-Georges après l’organisation d’un événement non déclaré

écrit par Monique B | 28 juillet 2025

Louis Boyard, député LFI du Val-de-Marne a été verbalisé après un événement non déclaré dans l’espace public. Idir Hakim/SIPA

Louis Boyard, député LFI du Val-de-Marne a été verbalisé après un événement non déclaré dans l'espace public. Idir Hakim/SIPA

Le député LFI Louis Boyard verbalisé par la maire de Villeneuve-Saint-Georges après l'organisation d'un événement non déclaré

La maire LR Kristell Niasme reproche au député LFI Louis Boyard un affichage sauvage et l'organisation d'un barbecue dans un lieu public, le tout sans en avoir fait la demande au préalable. L'élu insoumis, coutumier des provocations, dénonce une décision injustifiée.

Par valeursactuelles.com

Publié le 26 juillet 2025 à 19h35

Louis Boyard, député LFI du Val-de-Marne a été verbalisé après un événement non déclaré dans l'espace public. Idir Hakim/SIPA

Partager cet article sur

À Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), les relations entre la maire (LR) Kristell Niasme et le député de la 3e circonscription du département, Louis Boyard (LFI), se sont enflammées en raison d'un barbecue organisé le 11 juillet place Mouliérat par l'élu insoumis, rapporte une lettre de verbalisation que *Le Parisien* a pu

consulter. Le député LFI a commis trois infractions lors de cet événement : tout d'abord, il n'a fait l'objet d'aucune demande d'autorisation auprès de la municipalité, selon la maire de la ville.

A LIRE

Villeneuve Saint-Georges : Louis Boyard viré de sa propre listeKristell Niasme, dans son courrier, reproche également à Louis Boyard d'avoir procédé à un affichage sauvage dans les rues de la commune, en dehors des emplacements prévus à cet effet. Enfin, elle rappelle que le règlement intérieur des parcs, jardins et espaces publics adopté par le conseil municipal interdit « *strictement l'organisation de barbecue* », pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

« M'en faire le reproche, c'est lunaire »

Le député insoumis ne conteste pas les faits, mais s'agace de la réaction municipale. « *Tout le monde met des affichettes dans la rue pour annoncer des événements ! M'en faire le reproche, c'est lunaire. Être républicain, c'est aussi avoir le sens de la réalité* », répond-il à nos confrères du Parisien. Il justifie son absence de demande préalable par un délai de réponse jugé trop long : « *Quand je demande une salle à la mairie, on me répond trois ou quatre mois plus tard ou on me dit qu'aucune salle n'est disponible…* », confie-t-il au média régional.

A LIRE

Municipales à Villeneuve Saint-Georges : la défaite de Louis Boyard et de la « Nouvelle France »Pour Louis Boyard, ces rencontres citoyennes relèvent de son mandat : « *Mon devoir, c'est d'aller voir les citoyens. Y compris en bas des immeubles et ceux qui ne peuvent venir me voir à ma permanence parlementaire à Boissy-Saint-Léger* ». Même si cela justifie d'être dans l'infraction, le député LFI continuera : « S*i je dois payer des amendes pour continuer d'aller voir les citoyens, alors je paierai. Je suis un Insoumis et je le*

resterai », conclut-il auprès du média francilien.
Lire les commentaires (10)